

Approuvé à l'unanimité
03.06.03

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 12 JUN 2003**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 12 Juin 2003 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur André KRAS, Inspecteur Principal des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur Michel LEDDA, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
- Monsieur Didier MANEZ, Enseignant

- Monsieur Olivier HENRY, Etudiant
- Mademoiselle Diane LEFEBVRE, Etudiante
- Monsieur François-Emmanuel MACOU, Etudiant
- Monsieur Olivier MERLIOT, Etudiant

- Monsieur Laury MOREL, Etudiant

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Premier Vice-Président, chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Monsieur le Vice-Président chargé des Relations Internationales
- Monsieur le Directeur du CEPPEPES
- Monsieur Emmanuel CHERRIER

Monsieur GEVART, Président du Conseil, ouvre la séance à 9h45.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 12 Décembre 2002.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MOREAU annonce que le Président de l'Université l'a assuré de sa présence lors du prochain Conseil de l'IPAG qui devrait se tenir fin Septembre ou début Octobre, afin d'examiner des projets de diplômes dans le cadre de la réforme LMD. Monsieur LEVEL devrait contacter Monsieur GEVART afin de fixer la date de ce Conseil.

2) Examen du compte financier de l'année 2002 et proposition d'affectation des résultats 2002.

Ces documents ont déjà été approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université. Afin d'éviter que cette situation ne se renouvelle, Monsieur MOREAU estime que le calendrier des réunions du Conseil de l'IPAG devra être remanié : il est souhaitable que le Conseil se réunisse désormais plus de deux fois par an.

Monsieur MOREAU souligne la forte et nécessaire augmentation des dépenses d'équipement, qui étaient quasi inexistantes lors de l'exercice précédent. Néanmoins, les charges de personnel constituent, comme toujours, l'essentiel des dépenses de l'Institut, compte tenu du très modeste nombre d'enseignants en poste.

Monsieur MOREAU met en exergue la stabilité des recettes (petite réduction des crédits de l'Université mais augmentation non négligeable des ressources propres).

Le résultat de l'exercice reste excédentaire, à hauteur de 30 620 euros. Si la section de fonctionnement fait apparaître un résultat très positif, la section d'investissement affiche un résultat négatif, puisque l'Institut ne bénéficie pas de crédits d'équipement.

Le résultat est essentiellement affecté au compte 110 (report à nouveau excédentaire), en raison d'une plus grande facilité d'utilisation, la somme restante étant affectée au compte 106 (réserves).

Monsieur MOREAU rapporte les propos alarmistes tenus par le nouveau Vice-Président de l'Université chargé des finances, Monsieur DESRUMAUX, au sujet de la situation financière de l'Université, des doutes existant quant à la capacité des composantes à disposer librement de leurs réserves. A l'initiative de Monsieur JAHAN, une discussion s'engage sur le degré d'autonomie financière de l'IPAG. Bien que l'IPAG constitue un Institut régi par l'article 33 de la loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur, son autonomie reste limitée, l'IPAG n'étant pas doté de la personnalité morale et les crédits du Ministère de l'Education Nationale étant affectés à l'Université qui les répartit librement.

Le compte financier de l'année 2002 et la proposition d'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

3) Informations sur le financement de la préparation aux concours internes par le Ministère de la Fonction Publique.

Monsieur MOREAU rappelle que la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG souhaitait depuis longtemps une revalorisation de ce financement. Calculé depuis 1995 sur la base d'un forfait de 340 euros par agent de l'Etat inscrit, la dotation était déconnectée du coût réel de la préparation, si bien qu'un IPAG n'obtenait un financement suffisant que si 40 agents au moins étaient inscrits. Or, le nombre des inscrits en préparation aux concours internes tend à décroître dans tous les IPAG.

En sa qualité de Secrétaire Général de la Conférence, Monsieur MOREAU avait adressé en Février 2002 une note à la DGAFP, dans laquelle il démontrait que le coût réel de la préparation s'élève à 14 000 euros. En conséquence, un doublement du forfait par fonctionnaire inscrit (700 euros) lui apparaissait nécessaire pour couvrir les dépenses engagées par cette préparation.

En définitive, le Ministère a accepté de modifier le mode de calcul de la dotation (le principe du forfait est abandonné) : le financement s'élève à 13 300 euros pour les instituts comptabilisant entre 15 et 39 fonctionnaires inscrits ; tous les instituts bénéficient d'une revalorisation de leur subvention, quel que soit le nombre d'agents de l'Etat inscrits.

Monsieur MOREAU se réjouit de ce succès : les estimations de la Conférence sont presque respectées, la nomination de Monsieur JOURDAIN, ancien Directeur de l'IRA de Nantes, au poste de Sous-Directeur chargé des Ressources Humaines à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, n'étant sans doute pas étrangère à cette amélioration.

Par ailleurs, la nomenclature budgétaire a été modifiée, ce qui permet au Ministère de la Fonction Publique de verser de nouveau directement les crédits aux IPAG et aux CPAG, sans avoir à les transférer au Ministère de l'Education Nationale comme l'an dernier.

4) Examen de trois DBM.

Le supplément de crédits consécutif au changement du mode de financement de la préparation aux concours internes s'élève à 3 780 euros et fait l'objet d'une DBM de rattachement. Cette somme est essentiellement affectée à la rémunération d'heures complémentaires de formation continue.

Cette première DBM est adoptée à l'unanimité.

Une DBM de report est présentée à l'approbation du Conseil. Elle a pour objet de financer des crédits d'équipement par prélèvement sur le compte report à nouveau (17 714,43 €).

Cette DBM de report est adoptée à l'unanimité.

Enfin, le Conseil est invité à examiner une seconde DBM de rattachement (7 683 €).

Monsieur MOREAU explique que l'IPAG a mis en place, à partir du mois de Mars, une préparation aux concours troisième voie d'AASU et de SASU, à la demande expresse de la cellule emploi-jeunes du Rectorat. Cette préparation s'adresse aux aides-éducateurs en fin de contrat qui se voient offrir une opportunité exceptionnelle (aucune condition de diplôme n'est exigée). Deux autres centres sont ouverts dans le Nord (à l'Université de Lille et à l'Université du Littoral) ; celui de Valenciennes rassemble neuf aides-éducatrices. Monsieur MOREAU regrette que cette préparation ne soit pas correctement financée (120 heures d'enseignement au taux de 60 €).

Le programme initial ne prévoyait pas une préparation au grand oral : mise en place tardivement (l'IPAG a obtenu une rallonge de 12 heures), elle fera l'objet d'une convention complémentaire qui sera conclue entre le Rectorat et l'Université.

Cette troisième DBM est adoptée à l'unanimité.

5) Examen des frais de dossier et des tarifs de formation continue.

Ces frais de dossier et ces tarifs sont applicables en Septembre 2003 puisqu'ils ont déjà été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université. Monsieur MOREAU souhaite qu'à l'avenir ils soient sensiblement revalorisés. En effet, à l'exception des 1 220 euros exigés des agents des organismes de Sécurité Sociale dans le cadre de la préparation au concours interne du CNESSS, ces tarifs, inchangés depuis plusieurs années, sont très modestes.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces frais et tarifs et soutient la proposition de soumettre au prochain Conseil de l'IPAG une revalorisation de leur montant.

6) Examen des problèmes soulevés par l'application de la réforme LMD.

Monsieur MOREAU rappelle que cette réforme modifie en profondeur les cursus existants : le premier cycle aboutira à la Licence et le second cycle à un Master ; le DEUG et la Maîtrise deviennent des diplômes intermédiaires, la Licence et le Master (Bac+5) constituant les diplômes de sortie.

En réalité, il semble que le véritable objectif du Ministère soit de briser les filières classiques et d'introduire une plus grande transdisciplinarité : ces filières sont invitées à collaborer pour proposer en commun la création de diplômes.

Tout comme les autres universités de l'académie, l'Université de Valenciennes est une université pilote. Mais, jusqu'à présent, seuls les secteurs Sciences, Lettres et Métiers du Sport ont « basculé » dans le système LMD. Le secteur Droit-Economie-Gestion-Administration Publique n'est pas entré dans la réforme. L'IPAG avait pourtant élaboré, pour son compte, un projet de master mais la Faculté de Droit était, quant à elle, très réticente. Or, le Président de l'Université de Valenciennes, souhaitant amener ce secteur à entrer dans le système LMD à la rentrée 2004, a demandé au Ministère de ne renouveler les habilitations des diplômes (en particulier de la LAP et de la MAP) que pour deux années seulement, soit l'année en cours et l'année 2003-2004. Cela signifie que des projets de diplômes conformes au système LMD doivent être préparés pour la fin de l'année 2003.

La FDEG, partenaire obligé de l'IPAG puisqu'il n'est pas possible de bâtir un projet de Master isolément, n'a guère progressé dans sa réflexion. Selon les informations récemment communiquées à Monsieur MOREAU par Madame le Doyen, la Faculté de Droit envisage, d'une part, d'élargir un peu le contenu de son DEA d'Institutions Territoriales qui deviendrait un Master Recherche et, d'autre part, de transformer en Masters Professionnels les DESS existants, sans les remanier sensiblement. Un bouleversement de la Maîtrise en Droit n'est pas non plus à l'étude, la Faculté de Droit arguant du fait que ce diplôme est reconnu par les professions juridiques.

Monsieur MOREAU rappelle que les différentes mentions figurant dans un même domaine de Master doivent, au moins, présenter quelques options communes. Des changements partiels dans le contenu des DESS lui semblent indispensables.

Le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG s'est réuni le 21 Mai et a examiné les différents projets de création de masters à l'étude dans ces institutions. Le plus souvent, les projets ne sont guère avancés car trop d'inconnues demeurent.

Le doute subsiste d'abord quant à la place du M2 par rapport au M1 ; on ignore si le Ministère serait disposé à renouveler l'habilitation d'une Maîtrise (en particulier d'une MAP), qui ne serait pas présentée dans

le cadre de la demande d'habilitation d'un Master (sur ce point précis, le Bureau a interrogé, par écrit, Monsieur Jean-Marc MONTEIL, Directeur de l'Enseignement Supérieur). Certains IPAG envisagent, en effet, de ne pas participer à un Master.

Une autre incertitude résulte de l'évolution du niveau de recrutement dans les administrations : sera-t-il maintenu au niveau Bac+3 et exceptionnellement Bac+4 ou sera-t-il élevé au niveau Bac+5 ? Cette question doit être rattachée à la réflexion plus globale sur les modes de recrutement dans les administrations (la professionnalisation des concours et le recrutement plus fréquent de personnels contractuels sont souvent évoqués).

Une inconnue supplémentaire réside dans le mode de financement des Masters. Monsieur MOREAU craint que ne soit imposée une révision des normes SAN REMO actuellement appliquées à la LAP et à la MAP.

Enfin, la terminologie mériterait d'être précisée : les notions de domaines, de mentions, de spécialités et de parcours ne sont pas clairement définies.

La situation actuelle est donc confuse. Monsieur MOREAU croit cependant que les IPAG et les CPAG doivent entrer dans le système LMD, d'autant plus que les étudiants sont demandeurs de formations qui soient validées par des diplômes de niveau Bac+5. Le Ministère ayant fait évoluer sa position quant aux préparations aux métiers d'enseignement, dont il refusait jusque-là qu'elles soient sanctionnées par la délivrance d'un diplôme, Monsieur MOREAU estime que les IPAG et les CPAG pourraient tirer profit de cet assouplissement.

Compte tenu du contexte local (les universités de Lille et de Douai ont déjà formalisé des projets), Monsieur MOREAU juge que le projet de création d'un Bac+5 limité à l'Administration du Secteur Sanitaire et Social, antérieurement envisagé, n'est plus opportun. Il envisage de concevoir un Master qui formerait des gestionnaires publics, les services publics ayant besoin de gestionnaires mais qui ne peuvent être formés comme les gestionnaires des entreprises privées, le service public gardant sa spécificité.

Ce diplôme comporterait des enseignements de gestion juridique (marchés publics, contentieux...), de gestion de ressources humaines et de gestion financière et comptable (qui devrait inclure le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques publiques), sans omettre « la démarche qualité » dans les services publics.

Ce projet aurait l'avantage (par rapport au projet de DESS précédemment étudié) de ne pas limiter ses débouchés à un secteur trop restreint. Les étudiants devraient cependant pouvoir spécialiser en partie leur formation en effectuant un choix entre plusieurs parcours.

Cette solution présente, en outre, l'intérêt d'élargir l'éventail des partenaires « professionnels » de l'IPAG, ce qui faciliterait l'obtention des stages.

L'élaboration de ce projet impliquera de multiples démarches tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université, en particulier par des prises de contact avec les partenaires professionnels.

Par ailleurs, il nécessiterait vraisemblablement quelques remaniements de la maquette de la MAP. En particulier, certains enseignements, surtout ceux qui sont d'ordre méthodologique, seraient ouverts aux étudiants inscrits dans les composantes partenaires de l'IPAG (FDEG et éventuellement IAE). Ces étudiants pourraient par la suite être admis à s'inscrire dans le Master de l'Institut.

Cette ouverture qui correspond aux souhaits du Ministère a rencontré l'assentiment de Monsieur le Président de l'Université que Monsieur MOREAU a récemment rencontré et qui l'a encouragé à monter un projet de Master au sein duquel l'IPAG puisse préserver son autonomie. Ce Master pourrait constituer une mention au sein d'un domaine qui engloberait (au moins en partie) les formations de la Faculté de Droit.

La LAP devrait également être remaniée, la semestrialisation des enseignements devenant malheureusement inévitable. Cependant, son autonomie serait préservée même si le niveau d'accès ne serait plus à terme le Bac+2 mais la possession de 120 crédits. En conséquence, il serait sans doute utile de définir le nombre de crédits obtenus par des étudiants inscrits en Diplôme d'Administration Générale en vue d'une éventuelle admission en LAP. Le règlement des examens du DAG devra, au moins, être modifié pour introduire la capitalisation des unités d'enseignement.

Le Conseil devrait se réunir fin Septembre pour examiner les projets de création de diplômes dans le cadre de la réforme LMD. Monsieur MOREAU espère que la réflexion des éventuels partenaires de l'IPAG aura alors suffisamment progressé.

En réponse aux interrogations formulées par Monsieur JAHAN, Monsieur GEVART précise que la création d'un Master par les IRA n'est pas prévue. Néanmoins, la question se pose au sujet des fonctionnaires non diplômés : on pourrait leur opposer leur absence de diplômes universitaires dans le cadre de la mobilité de la fonction publique européenne. Monsieur JAHAN explique que l'ENSP, tout comme d'autres écoles d'application de la fonction publique, envisage de délivrer un Master pour valider sa formation, ce qui pose le problème de l'articulation de ces diplômes par rapport à ceux qui sont délivrés par les universités.

Monsieur MOREAU regrette, au passage, que le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG ne soit pas invité à participer aux réunions organisées par le Réseau des Ecoles de Service Public.

Il a, par ailleurs, appris qu'à la demande du Ministère de la Fonction Publique, Monsieur LEMOYNE DE FORGES, Directeur de l'IPAG de Paris II et Directeur des Etudes de l'ENA, a remis un rapport qui conclut que, dans le cadre européen, la France ne peut pas refuser de valider les acquis professionnels de ses fonctionnaires.

Messieurs GEVART et MOREAU se rejoignent pour estimer que certains élèves d'une école de formation qui délivrerait un Master pourraient ajouter ce Master à celui qu'ils auraient obtenu dans le cadre de leurs cursus universitaires. Selon eux, ce cumul ne soulèverait pas de difficultés.

Monsieur GEVART souligne que les IRA disposent d'une certaine souplesse pour déterminer le contenu pédagogique de la formation qu'ils dispensent : elle leur permet de s'adapter à des promotions qui ne présentent pas toujours des profils identiques et de procéder à un certain nombre d'expérimentations. Il craint que la transformation des IRA en école diplômante réduise leur autonomie pédagogique.

7) Proposition de création de postes d'enseignants.

Monsieur MOREAU rappelle, qu'en vue de la rentrée 2002, l'IPAG était parvenu à faire classer, en quatrième rang, sur la liste interclassée présentée par l'université au Ministère, la création d'un poste de MCF en Droit Privé. Or, cette demande n'a pu, en définitive, être satisfaite, l'IPAG se voyant attribuer un poste d'ATER.

En vue de la rentrée 2003, l'IPAG avait de nouveau classé en premier rang la demande de création d'un poste de MCF en Droit Privé. Cette demande avait une fois encore été classée en quatrième rang sur la liste interclassée présentée par l'Université au Ministère et le Président de l'Université avait donné à Monsieur MOREAU des assurances, qui n'ont pourtant pas pu être concrétisées. En effet, l'Université, dans un premier temps, a obtenu seulement deux postes puis, après négociation, deux postes supplémentaires mais au profil imposé par le Ministère.

L'IPAG avait, en outre, proposé, dans l'ordre, les créations d'un PRAG en Lettres Modernes, d'un PAST en Droit Public et d'un PRAG en Sciences Economiques. Ces trois demandes n'ont pas été exaucées mais un espoir est encore permis s'agissant du poste de PAST en Droit Public : Monsieur MOREAU a récemment appris, lors de son entrevue avec le Président de l'Université, qu'un redéploiement interne est envisageable à la rentrée 2003 (un poste de PAST pourrait être cédé à l'IPAG par une autre composante de l'Université).

S'agissant de la rentrée 2004, la formulation des demandes n'est pas aisée car des incertitudes subsistent. En effet, le contenu du Master n'est pas, à ce jour, précisément déterminé et, par ailleurs, la Présidence ne souhaite pas des demandes de postes dans les disciplines où existent des postes vacants.

Sachant qu'un poste de MCF en Droit Privé est vacant à la Faculté de Droit, Monsieur MOREAU estime plus judicieux d'accorder la priorité à la demande d'un poste de MCF en Droit Public, surtout dans la perspective de la création d'un Master. Il propose le classement suivant : 1) un MCF en Droit Public, 2) un PRAG en Lettres Modernes, 3) un MCF en Droit Privé et 4) un PAST en Droit Public, en espérant que cette dernière demande sera inutile si le poste est obtenu dès la rentrée 2003.

Mais Monsieur MOREAU demande au Conseil de lui laisser la possibilité de modifier ce classement si des éléments nouveaux étaient portés à sa connaissance dans les prochaines semaines.

Le Conseil adopte le classement proposé par Monsieur MOREAU et lui accorde la latitude qu'il réclame.

8) Rapport d'activité du Président du Bureau de l'Association des étudiants de l'IPAG.

Monsieur MOREL regrette que la visite du musée d'Art Moderne de Villeneuve d'ASCQ n'ait pu avoir lieu, le trop faible nombre d'étudiants inscrits (moins de 20) ayant fait échouer le projet. Des frais importants (405 euros) ont été engagés pour remplacer le matériel informatique défaillant de l'Association. Les initiatives visant à inciter les étudiants à fréquenter le local de l'Association n'ont pas été récompensées et la journée des Imprévus n'a pas été non plus un franc succès.

Monsieur JAHAN conseille de ne pas rechercher un projet qui soit fédérateur : il vaut mieux multiplier les projets susceptibles d'attirer des petits groupes. De son expérience personnelle, il retire que les grandes manifestations organisées par les mouvements associatifs sont vouées à l'échec.

Monsieur MOREAU exprime sa gratitude au Bureau de l'Association et à son Président pour leur très utile contribution aux différents forums pour étudiants et à la Journée Portes Ouvertes de l'Université. Monsieur MOREL a ainsi récemment participé à un forum à Cambrai pendant lequel il a pu présenter aux étudiants intéressés les formations de l'Institut.

9) Questions diverses.

Selon Mademoiselle LEFEBVRE, l'information des étudiants est insuffisante : les projets du Bureau de l'Association des étudiants ne sont pas assez portés à leur connaissance. Monsieur MOREAU estime que des communications en amphithéâtre peuvent utilement compléter les affichages, tout en reconnaissant que l'éloignement géographique de la résidence de nombreux étudiants constitue un frein à leur participation aux activités organisées par l'Association.

Monsieur MOREAU souligne que la participation de l'IPAG aux différents forums et en particulier au Salon de l'Etudiant à Lille est loin d'être inutile : à cette dernière manifestation, il a constaté que les étudiants

qui représentaient l'Institut ont répondu à de nombreuses demandes d'informations et remis une quantité importante de brochures sur les formations de l'IPAG.

Monsieur JAHAN propose de faire parvenir à l'Institut une documentation sur les carrières proposées dans la fonction publique hospitalière (il en laisse un échantillon), ce dont le remercie Monsieur MOREAU.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 12h07.